

<b>SECTION 1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA COMPAGNIE</b>
---

<b>Identificateur du produit</b>	IGO NEUTRALISANT D'ODEURS. Floral CONCENTRÉ
<b>Autres moyens d'identification</b>	O-14
<b>Usage du produit</b>	DÉSODORISANT ET NEUTRALISANT D'ODEURS, Concentré
<b>Restrictions d'utilisations</b>	Pour usage industriel, institutionnel seulement.
<b>Identificateur du fournisseur initial :</b>	IGO Inc. 6037, Chemin St François St- Laurent, Quebec, Canada H4S 1B6 Phone: (514) 332-9009. Fax: (514) 332-9988.
<b>Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence :</b>	1 800-729-6321(du lundi au vendredi de 8.00 à 16h30)

<b>SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS</b>
---

**2a Classification du produit selon le SIMDUT 2015- SGH****Ce produit est classé comme:**

Liquide combustible – Catégorie 4

**2b Éléments d'étiquetage****Pictogramme : Aucun****Mention d'avertissement**          Attention**Mention de danger****Liquide combustible****Conseils de prudence:**

Tenir à l'écart des flammes et des surfaces chaudes. Ne pas fumer. En cas d'incendie : Utiliser du CO<sub>2</sub>, de la poudre ou un jet d'eau pour l'extinction. Stocker dans un récipient fermé dans un endroit bien ventilé. Éliminer le contenu et le récipient conformément aux règlements locaux, provinciaux et fédéraux. Porter des gants de caoutchouc et un équipement de protection des yeux.

<b>SECTION 3 - COMPOSITION / RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS</b>
---

Ingrédients	No. CAS	% (poids)	CLASSIFICATION GHS
Alcool éthylique	64-17-5	1-5	Liquide inflammable, Catégorie 2 Toxicité aigüe, orale, Catégorie 4
Sulfonate d'oléfine (C14-16) et de sodium	68439-57-6	1-5	Toxicité aigüe, orale, Catégorie 4 Irritation des yeux, Catégorie 2 Irritation cutanée, Catégorie 2
Alcool éthoxylé	68131-39-5	1-5	Irritation des yeux, Catégorie 2 Irritation cutanée, Catégorie 2

Les concentrations réelles constituent un secret commercial.

<b>SECTION 4 - PREMIERS SOINS</b>
-----------------------------------

#### 4.a Description des premiers soins :

##### Contact oculaire:

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical.

##### Contact cutané:

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer abondamment la peau à l'eau. : En cas d'irritation cutanée : Demander un avis médical. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

##### Inhalation:

Amener la personne à l'air frais. Obtenir un avis médical si de l'irritation se manifeste.

##### Ingestion:

Laver la bouche avec de l'eau. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner le plus d'eau possible pour diluer le produit. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical.

Appeler un centre antipoison ou un médecin.

#### 4.b Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

Les symptômes les plus importants sont décrits à la section 2b et à la section 11.

#### 4c Mention des éventuels soins médicaux immédiats et traitements spéciaux nécessaires

Aucune information particulière trouvée.

<b>SECTION 5 - PROCÉDÉS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE</b>
--

#### 5a Moyens d'extinction:

Moyens d'extinction appropriés :

Eau (si possible, éviter les jets puissants), mousse universelle, produits chimiques secs, dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction déconseillés :

Aucune information trouvée à ce sujet.

#### 5b Dangers spécifiques du produit :

Produits de combustion dangereux:

Oxydes de carbone, oxyde d'azote, de soufre et autres gaz de combustion irritants.

### 5c Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers :

Procédés spéciaux de lutte contre l'incendie/équipement:

Lors d'un feu, des émanations irritantes peuvent se produire.

Les pompiers qui combattent un incendie devraient porter un appareil de protection respiratoire autonome pour se protéger des produits irritants et toxiques libérés lors de la combustion. Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger à le faire.

Un jet d'eau dirigé directement sur le produit génère beaucoup de mousse.

## SECTION 6 - MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

### 6a Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence :

Protection personnelle:

Éviter le contact avec les yeux et la peau. Assurer une aération et une ventilation suffisante.

Risque de glisser en cas d'écoulement du produit.

Utiliser la protection personnelle appropriée (Voir Section 8).

### 6b Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage:

Arrêter la fuite. Pomper le produit dans des contenants pour élimination ou éponger avec une matière absorbante et placer dans un contenant pour élimination. Compléter le nettoyage en rinçant à l'eau. Attention : le plancher sera très glissant.

### 6c Précautions environnementales:

Le produit est biodégradable. Ne pas laisser le produit concentré s'écouler à l'égout.

## SECTION 7 - MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

### 7a Procédures de manutention sécuritaire:

Éviter le contact avec les yeux et la peau. Porter des gants de caoutchouc, un équipement de protection des yeux ou du visage. Éviter toute source d'ignition : chaleur, surfaces chaudes, étincelles, flammes nues, etc.

### 7b Exigences en matière d'entreposage y compris les incompatibilités:

Garder dans un contenant fermé hermétiquement, dans un endroit bien ventilé. Ne pas entreposer avec de la nourriture. Éviter le gel.

### 7c Matériaux spéciaux d'emballage:

Conserver dans son emballage d'origine ou dans un récipient de polyéthylène.

## SECTION 8 - CONTRÔLES DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8a Paramètres de contrôle :

	VALEUR D'EXPOSITION MOYENNE PONDÉRÉE (VEMP) au Québec	VALEUR D'EXPOSITION DE COURTE DURÉE (VECD) / PLAFOND au Québec	Notations
Alcool éthylique	1000 ppm		

### 8b Mesures d'ingénierie:

Ventilation adéquate.

### 8c Mesures de protection individuelle

Protection des voies respiratoires:

Non requis pour des applications normales. Porter un appareil respiratoire approuvé dans le cas d'un déversement important et absence de ventilation ou s'il y a un brouillard du produit présent dans l'air.

Protection de la peau et autre équipement de protection:

Des gants en caoutchouc sont recommandés. Des bottes imperméables en cas de fuite.

Protection des yeux / du visage:

Protection des yeux

**Commentaires sur l'hygiène générale:**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Ne jamais manger, boire ou fumer près des postes de travail. Une bonne hygiène est recommandée après l'utilisation de ce produit.

## SECTION 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>État physique :</b>	Liquide incolore
<b>Couleur :</b>	Incolore
<b>Odeur :</b>	Odeur florale
<b>Point de fusion/congélation:</b>	Environ -2°C
<b>Point d'ébullition:</b>	Environ 76-100°C
<b>Inflammabilité :</b>	N/A
<b>Limite d'inflammabilité supérieure et inférieure :</b>	N/A
<b>Point éclair:</b>	Supérieur à 100°C
<b>Température d'auto-inflammation:</b>	P/D
<b>pH:</b>	6-8
<b>Viscosité:</b>	<10 cps @ 25°C
<b>Solubilité:</b>	Très soluble dans l'eau
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	N/A
<b>Tension de vapeur</b>	Environ 6 kPa pour la composante la plus volatile
<b>Densité relative</b>	1.0 g/cm <sup>3</sup> @ 25°C
<b>Densité de vapeur</b>	1.59 pour la composante la plus volatile
<b>Caractéristiques des particules :</b>	N/A

## SECTION 10 - DONNÉES SUR LA RÉACTIVITÉ ET STABILITÉ

<b>10a Réactivité :</b>	Sans objet lorsque utilisé tel que recommandé. Le produit est incompatible avec certains matériaux : voir plus bas.
<b>10b Stabilité chimique:</b>	Stable à la température de la pièce, dans des conditions normales de manutention et d'entreposage. Éviter toute source d'ignition : chaleur, surfaces chaudes, étincelles, flammes nues, etc.
<b>10c Risque de réactions dangereuses :</b>	Éviter le contact avec les matières comburantes fortes.
<b>10d Conditions à éviter:</b>	Voir en 10c
<b>10e Matériaux incompatibles:</b>	Éviter le contact avec les matières comburantes fortes.
<b>10f Produits de décomposition dangereux :</b>	Avec les matières comburantes fortes : oxydes de carbone et autres gaz irritants et toxiques, possibilité de feu.

## SECTION 11 - PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES

<b>Voies d'absorption probables:</b>	Yeux et ingestion.
<b>Yeux:</b>	Peut irriter les yeux.
<b>Peau:</b>	Peut causer une irritation de la peau, assèchement.

**Inhalation:** . L'exposition délibéré à de hautes concentrations de l'alcool éthylique peut causer une irritation du système respiratoire.

**Ingestion:** L'absorption de grandes quantités d'alcool éthylique peut être nocif.

**Cancérogénicité :** Aucun ingrédient n'est énuméré par IARC comme étant soupçonné d'être cancérigène.

**Tératogénicité, mutagénicité et autres effets sur la reproduction :**

P/D

**Sensibilisation de la peau :**

Les ingrédients ne sont pas sensibilisants.

**Sensibilisation des voies respiratoires :**

P/D

**Matières synergiques :**

P/D

**Autres dangers importants:**

P/D

**Données toxicologiques:** Estimation de la toxicité aiguë: la DL<sub>50</sub> est supérieure à 19,000 mg/kg, (oral, rat) par calculs puisque nos produits ne sont pas testés sur des animaux.

Ingrédients	DL <sub>50</sub> (voie, espèce)	CL <sub>50</sub> # heures (espèce)
Alcool éthylique	10,470 mg/kg (oral, rat) 15,800 mg/kg (oral, lapin)	124.7 mg/L, 4H, rat
Sulfonate d'oléfine (C14-16) et de sodium	1,850 mg/Kg (oral, rat) 2,000 mg/kg (dermal, lapin)	Non disponible
Alcool éthoxylé	2,000 mg/kg (oral, rat) 900 mg/kg (dermal, lapin)	Non disponible

Voir Section 3 pour plus de renseignements.

## SECTION 12 - DONNÉES ÉCOLOGIQUES

### 12a Écotoxicité :

TOXICITÉ (Poisson)	Valeur	Temps d'exposition	Méthode
Alcool éthylique	Truite arc-en-ciel 13,000 mg/L	96H	Non disponible
Sulfonate d'oléfine (C14-16) et de sodium	Truite arc-en-ciel 1.7 mg/L	96H	Non disponible
Alcool éthoxylé	Crapet 2.1 mg/L	96H	Non disponible

TOXICITÉ (Daphnia)	Valeur	Temps d'exposition	Méthode
Alcool éthylique	Deriodaphania dubai LC50 5,012 mg/L	48H	Non disponible
<b>Sulfonate d'oléfine (C14-16) et de sodium</b>	<b>16.6 mg/L</b>	48H	Non disponible
<b>Alcool éthoxylé</b>	<b>1.9 mg/L</b>	48H	Non disponible

TOXICITÉ (Algues)	Valeur	Temps d'exposition	Méthode
Alcool éthylique	Cholerra vulgaris, EC50 275 mg/L	72H	Non disponible
Sulfonate d'oléfine (C14-	Cholerra vulgaris,	72H	Non disponible

16) et de sodium	EC50 16.6 mg/L		
Alcool éthyloxylé	Selenastrum capricornutum, 0.7 mg/L	72H	Non disponible

**12b Persistance et biodégradation :** Le produit est biodégradable.

**12c Potentiel de bioaccumulation :** Très faible

**12d Mobilité dans le sol :** Non disponible

**12e Autres effets nocifs** Aucune information pertinente trouvée

### SECTION 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Éliminer selon les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux.

### SECTION 14 - RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT

**Renseignements sur le transport de marchandises dangereuses (TMD) au Canada :** Non réglementé

Numéro UN:

Appellation réglementaire:

Classe de danger :

Groupe d'emballage :

Dangers environnementaux:

Transport en vrac:

Précautions spéciales :

### SECTION 15 - RENSEIGNEMENTS SUR LA RÉGLEMENTATION

#### Au Canada

##### Renseignements SIMDUT:

Ce produit a été classifié en accord avec les critères du Règlement sur les produits dangereux (RPD) et cette fiche de données signalétiques (FDS) contient tous les renseignements requis par le RPD.

**Classification SIMDUT 2015 :** voir section 2a

**Information CEPA:** Tous les ingrédients se retrouvent sur la LIS

### SECTION 16 - AUTRES RENSEIGNEMENTS

**Date de révision :** 2023-07-10

#### Références:

1. Les informations fournies par le fournisseur et/ou le fabricant.
2. Règlement sur la santé et la sécurité du travail du Québec
3. International Agency for Research on Cancer Monographs
4. The European Chemicals Agency (ECHA) website.

#### Abréviations:

ACGIH American Conference of Governmental Industrial Hygienists

CAS	Chemical Abstract Service
CEPA	Canadian Environmental Protection Act
CL	Concentration létale
cps	Centipoises
DL	Dose létale
HMIS	Hazardous Material Information System
HSDB	Hazardous Substance Data Bank
IARC	International Agency for Research on Cancer
LIS	Liste intérieure des substances
NFPA	National Fire Protection Association Health
NIOSH	National Institute for Occupational Safety and Health
NTP	National Toxicology Program (U.S.A.)
OSHA	Occupational Safety and Health Administration (U.S.A.)
P/D	Pas Disponible
PEL	Permissible Exposure Limit
S/O	Sans Objet
SIMDUT	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
TLV	Threshold Limit Value

Fin de la Fiche de données de sécurité